



Agents Techniques des Collèges Personnels de l'Éducation Nationale

GREVE et MANIFESTATION

VENDREDI 22 DECEMBRE 2017

Vendredi 22 décembre l'Assemblée Départementale va se prononcer sur la création d'une SEMOP pour externaliser l'ensemble des agents et des missions de restauration et d'entretien.

Vendredi 22 décembre, une journée déterminante pour notre avenir !
Ce choix nous concerne tous, il ne doit pas se faire sans nous.

ATTENTION :

L'institution essaye par tout moyens de rassurer les professionnels y compris par de la désinformation.

Toutes les promesses faites : conditions de travail, salaire, lieu de travail, CDI, maintien de l'effectif, qualité de prestation, logement de fonction, outils de travail, mobilité, temps de travail, congés...

Ne sont aujourd'hui que des paroles sans aucune garantie !

Pour que ces promesses soient garanties il faut plusieurs conditions :

- ✓ qu'elles figurent explicitement dans le cahier des charges :
=> il ne sera connu et définitif qu'en février 2018 !
- ✓ que les opérateurs privés candidats ne proposent pas de variante au cahier des charges :
=> Leur propositions seront connues courant 2018 et le choix de l'opérateur aura lieu en septembre 2018 !
- ✓ que la société privée qui emportera le marché respecte le cahier des charges :
=> Cet opérateur aura un avis majoritaire à 66 % au Conseil d'Administration de la SEMOP à compter du 01.01.2019 !

Le 22 décembre les Conseillers Départementaux veulent voter un chèque en blanc, il faudrait leur faire confiance sur notre avenir sans garanties ??!

**Pour que le Conseil Départemental garantisse nos droits, notre avenir, la qualité des services...
La solution existe : Refuser la SEMOP et instaurer un service public à 100 %.
Ces garanties, c'est par la mobilisation de tous que nous pouvons les obtenir.**

Unis et solidaires pour l'abandon du projet d'externalisation des missions de nettoyage et de restauration, pour nos droits, pour nos emplois, pour un service public de qualité dans les collèges des Yvelines

MANIFESTATION UNITAIRE à VERSAILLES le 22.12.2017
Agents techniques des collèges et personnels de l'éducation nationale
RdV 8 H Place d'Armes devant le Château de Versailles

Un préavis de grève est déposé, il couvre tous les personnels des établissements quels que soient la fonction et le statut. La grève est un droit pour tous, la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée de grève pour les ATC. A la différence des ATC, pour le personnel de l'éducation nationale la retenue sur salaire est d'une journée.